

<b>Identification</b>		<b>Numéro de dossier : 1210335001</b>
<b>Unité administrative responsable</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques	
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal	
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas	
<b>Projet</b>	-	
<b>Objet</b>	Adopter le document de vision territoriale intitulé « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité » / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour consulter la population de façon innovante et pour lancer un exercice de cocréation afin de discuter collectivement sur le Projet de ville	

## Contenu

### Contexte

Au printemps 2019, le Service de l'urbanisme et de la mobilité a été mandaté afin de réviser les plans d'urbanisme (2004) et de transport (2008) actuellement en vigueur. L'une des raisons de mandater le même service pour la révision des deux plans était de s'assurer d'une intégration de la planification des domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Afin d'y arriver, la proposition innovante retenue a été d'élaborer un seul plan, soit un plan d'urbanisme qui comprend un fort volet axé sur la mobilité (plan d'urbanisme et de mobilité).

Une étape importante de cette démarche consiste à élaborer une vision territoriale pour Montréal de concert avec la société civile et les Montréalaises et Montréalais. Pour ce faire, la Ville a préparé un document intitulé *Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*. Ce document se veut un appel à la participation et à l'implication des Montréalaises et Montréalais dans la définition de l'avenir de leur ville. Les propositions qu'il décrit sont le résultat d'ateliers de travail et d'idéation menés avec des organisations de la société civile, des entreprises et des institutions. Le Projet de ville servira d'outil à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour démarrer cet exercice de cocréation. Bien que les travaux se soient déroulés dans un contexte de pandémie, le Projet de ville s'inscrit dans un contexte de relance de la métropole.

Ce sommaire décisionnel concerne l'adoption du document intitulé *Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*, tout en mandatant l'OCPM pour consulter la collectivité montréalaise sur ce document.

### Décision(s) antérieure(s)

Sans objet

### Description

## Document du Projet de ville

Le Projet de ville est un document de vision territoriale qui expose les grandes intentions de la Ville en matière d'urbanisme et de mobilité servant de base, par la suite, à l'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité (PUM). Il s'articule autour de trois échelles d'intervention : le bâtiment, le quartier et la métropole. Bien qu'elles soient liées au territoire, ces échelles placent l'humain au premier plan. Dans un contexte où les projets urbains sont de longue haleine, un horizon de planification sur une longue période est souhaité. Ainsi, l'horizon 2050 a été choisi pour le Projet de ville et le PUM pour guider et accompagner les transformations à accomplir sur le territoire montréalais.

Le Projet de ville pose aux Montréalaises et Montréalais des questions stratégiques qui se basent sur des constats et des projections. Il présente aussi 14 chemins de transition. Les chemins de transition sont des pistes de réflexion proposées par la Ville pour répondre aux défis sociaux et économiques ainsi qu'aux défis des changements climatiques auxquels elle est confrontée.

À quoi voulons-nous que la ville ressemble dans le futur? Comment souhaitons-nous qu'elle soit organisée, construite et aménagée? Que devons-nous conserver et que devons-nous transformer? Dans quelles conditions désirons-nous nous déplacer dans la ville? Et comment voulons-nous le faire? Nous sommes à l'heure de faire des choix individuels et collectifs, des choix qui façonneront le Montréal de demain. Afin de démontrer l'importance de la démarche du PUM 2050, il est proposé de mandater l'OCPM pour démarrer la conversation avec la population en se basant sur le document du Projet de ville.

## Mandat de consultation à l'OCPM

En octroyant un mandat innovant de consultation et de cocréation à l'OCPM, la Ville de Montréal vise les objectifs de consultation suivants :

1. tester des approches innovantes de consultation pour que les Montréalaises et Montréalais puissent s'exprimer sur la ville que nous voulons;
2. cocréer collectivement une vision d'avenir de la ville pour créer des milieux de vie où l'on veut naître, grandir et s'épanouir, et ainsi jeter des bases solides pour le PUM 2050 à venir;
3. comprendre les besoins et les attentes en matière d'urbanisme et de mobilité des Montréalaises et Montréalais;
4. aller à la rencontre des Montréalaises et Montréalais dans leurs milieux, c'est-à-dire dans les 19 arrondissements de la ville;
5. joindre les publics les moins souvent entendus dans les espaces formels de participation : les enfants, les adolescent(e)s, les aîné(e)s, les femmes, les nouveaux arrivants, les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes en situation de handicap physique et intellectuel, et les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté;
6. créer un volet jeunesse s'adressant aux enfants et aux adolescents(e)s (de même qu'à leurs parents et enseignant(e)s), car ils seront les principaux acteurs et bénéficiaires des fruits du PUM 2050. Le PUM 2050 est pour eux. Les groupes d'âge visés sont :
  - a. les enfants de 5 à 12 ans;
  - b. les adolescent(e)s de 13 à 17 ans;
  - c. les jeunes adultes de 18 à 30 ans;
7. mettre au jeu auprès des Montréalaises et Montréalais des propositions (éléments de vision) présentées dans le Projet de ville;
8. échanger sur les choix collectifs que nous sommes prêts à faire pour transformer le territoire et changer nos habitudes de vie : nos façons de nous loger, de nous déplacer, de nous divertir, de travailler, d'apprendre, de produire et de consommer pour réussir une transition écologique solidaire, équitable et inclusive.

## **Justification**

Le Projet de ville soumis aux instances est un document élaboré de concert avec plusieurs services municipaux et les 19 arrondissements ainsi qu'avec les partenaires de la société civile. Ce document de vision territoriale vient illustrer les principaux chemins de transition que la ville devra emprunter au cours des 30 prochaines années. Il s'agit de la première étape à franchir afin d'arriver à un plan d'urbanisme et de mobilité qui inclut la population dans la discussion. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le Plan d'urbanisme et de

mobilité demeure le document de référence en matière d'aménagement du territoire de Montréal.

#### Aspect(s) financier(s)

Sans objet

#### Développement durable

La transition écologique est au cœur du Projet de ville, car Montréal s'est engagée à devenir carboneutre à l'horizon 2050 et à développer des modes de vie qui ne mettent pas en danger les écosystèmes dont nous dépendons. Aujourd'hui, 40 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du transport et 28 % proviennent des bâtiments. Modifier nos manières de nous déplacer et de construire pourrait donc avoir des impacts importants dans la lutte contre les changements climatiques. Le Projet de ville s'arrime à la volonté du plan stratégique Montréal 2030 d'assurer la transition écologique et à l'objectif de carboneutralité du Plan climat 2020-2030. Le Projet de ville est également en lien avec les objectifs et les orientations des nouveaux plans adoptés par d'autres services municipaux.

#### Impact(s) majeur(s)

Le Projet de ville est une étape importante de la démarche d'élaboration du PUM 2050. Le document met de l'avant des propositions destinées aux Montréalaises et Montréalais et invite la population à participer à l'effort collectif de planification du territoire de la ville. Les conclusions de la consultation sur le Projet de ville permettront de construire le PUM 2050 pour qu'il réponde aux besoins et aux attentes de la population et pour que Montréal devienne carboneutre, qu'elle organise sa transition écologique et qu'elle devienne plus solidaire, équitable et inclusive.

#### Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

#### Opération(s) de communication

Une opération de communication sera élaborée en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- 14 juin 2021 : Adoption du Projet de ville et octroi du mandat à l'OCPM
- 2022 : Consultation par l'OCPM sur le Projet de ville
- 2022-2023 : Adoption du projet de plan d'urbanisme et de mobilité (PUM 2050)
- 2023 : Consultation de l'OCPM sur le projet de PUM 2050
- 2023 : Adoption du PUM 2050

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

**Responsable du dossier**  
Guillaume LONGCHAMPS  
Conseiller(ere) en aménagement  
Tél. : 514 872-3095  
Télécop. : 000-0000

**Endossé par:**  
Pascal LACASSE  
Chef de division  
Tél. : 514-872-4192  
Télécop. :  
Date d'endossement : 2021-05-25 21:52:45

**Approbation du Directeur de direction**

Tél. :

Approuvé le :

**Approbation du Directeur de service**

Luc GAGNON  
Directeur de service  
Tél. : 514 872-5216

Approuvé le : 2021-06-03 08:25

Numéro de dossier : 1210335001